

Commune de Sévaz



Bulletin d'information No 25 décembre 2009

Sommaire

- Convocation assemblée communale
- Vignettes vélo 2010
- Déchetterie
- Documents d'identité
- Incinération en plein air (Rappel)
- Campagne de mesure du radon
- Divers

Convocation assemblée communale

(concerne uniquement les citoyens actifs)

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Sévaz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le **mercredi 16 décembre 2009**, à 19h30, à la salle communale.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 octobre 2009 (il ne sera pas lu étant annexé à la convocation)
2. Approbation des statuts pour la gestion et la construction d'un complexe scolaire
3. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
4. Règlement sur le droit de cité communal
5. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens
6. Budgets 2010
 - a) fonctionnement
 - b) investissements
 - c) rapport de la commission financière
 - d) approbation
7. Election d'un membre à la commission financière
8. Divers

Les points 2, 3, 4 et 5 ne seront pas lus mais pourront être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Vignettes vélo 2010

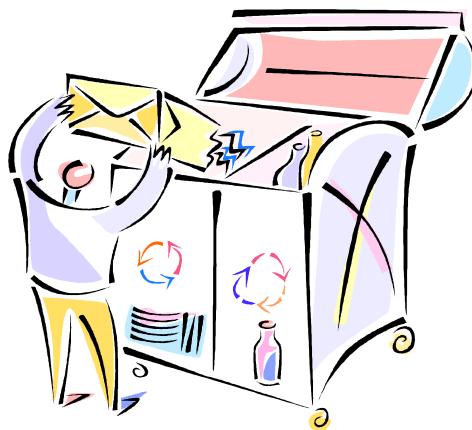
Comme l'année passée, la Commune offre, aux enfants âgés de 2 à 16 ans, la vignette vélo 2010. Vous pouvez l'obtenir au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dès mi-février.



Déchetterie

Nous vous informons que notre déchetterie, installée dans l'entreprise Récupération RG SA, sera fermée du jeudi 24 décembre 2009 à 12h00 au lundi 4 janvier 2010 à 07h00.

Le Conseil communal a décidé de l'ouvrir le **mercredi 30 décembre 2009 de 17h30 à 18h30.**



Documents d'identité

L'introduction définitive et généralisée du passeport électronique (passeport 10) est prévue au 1^{er} mars 2010. A partir de cette date, toutes nouvelles demandes de **passeports** devront être déposées auprès du centre cantonal de saisie (centre de biométrie) au Service de la population et des migrants, secteur passeports suisses, à Granges-Paccot, Rte d'Englisberg 11.

Les demandes de cartes d'identité pourront encore être déposées auprès des communes ou également auprès du centre de biométrie.

Les demandes combinées (passeport + carte d'identité) devront en revanche **nécessairement** être déposées auprès du centre cantonal de saisie.

Prix et durée de validité

Passeports 2010

Adultes (dès 18 ans) : Fr. 145.-*, validité : 10 ans

Enfants (0 - 18 ans) : Fr. 65.-*, validité : 5 ans

Cartes d'identité

Adultes (dès 18 ans) : Fr. 70.-*, validité : 10 ans

Enfants (0 - 18 ans) : Fr. 35.-*, validité : 5 ans

Commande combi (passeport et carte d'identité)

Adultes (dès 18 ans) : Fr. 158.-*, validité : 10 ans

Enfants (0 - 18 ans) : Fr. 78.-*, validité : 5 ans

(*frais de port inclus)

Vous trouverez d'autres informations sur le site www.passeportsuisse.ch

Incinération en plein air Rappel du Service de l'environnement

La loi sur la protection de l'environnement interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation prévue à cet effet. Dans certaines conditions, des exceptions sont possibles pour des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins. En règle générale, l'incinération de tels déchets n'est pourtant pas judicieuse. L'incinération est notamment interdite lorsque les déchets naturels ne sont pas assez secs et que leur combustion produit de la fumée. Un feu engendrant une fumée visible ne sera désormais toléré que dans des cas bien définis et nécessitera une autorisation de l'autorité compétente. Il est cependant fortement recommandé de composter les déchets organiques.

Les bases légales se trouvent dans la **loi sur la protection de l'environnement** (LPE), art. 30c al. 2, ainsi que dans l'**ordonnance sur la protection de l'air** (OPair), art. 26a et 26b.

Les infractions aux dispositions légales seront dénoncées.

Campagne de mesure du radon

En novembre dernier, le Laboratoire cantonal a mis sur pied, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique, des séances d'information à l'intention des communes pour les informer sur la campagne de mesures visant à compléter le cadastre du radon dans le canton.

Le radon est un gaz noble radioactif se formant naturellement dans le sol et qui provient de la désintégration de l'uranium. Le radon s'infiltré depuis le sol dans les bâtiments, ce qui peut conduire à une pollution de l'air intérieur.

Dès la mi-décembre, le responsable communal passera chez quelques propriétaires (anciennes constructions, école) afin de poser un dosimètre pour une période de 3 mois environ.

Pour information, vous pouvez joindre M. Johan Michel au 079/234.99.05

Vous pouvez également consulter le site internet suivant :

<http://www.bag.admin.ch/themen/strahlung/00046/01624/index.html?lang=fr>

Divers

- Le calendrier des consultations 2010 du Service de puériculture est affiché au pilier public.
- Nous vous rappelons que la Commune Les Montets tient à disposition des personnes intéressées deux cartes journalières CFF. Pour plus d'information, veuillez contacter directement l'Administration communale au No 026/665.18.08
- L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le bureau communal qui vous remettra un mémento ainsi qu'un formulaire ad hoc.
- La commune a le plaisir de vous offrir le calendrier 2010 contenant les adresses et numéros de téléphone importants.

Heures d'ouverture du bureau communal en fin d'année :

Le bureau sera fermé du **jeudi 24 décembre 2009** au **mardi 5 janvier 2010**.



*A chacune et à chacun
nous souhaitons de
Joyeuses Fêtes de
Noël ainsi qu'une
excellente année 2010.*

Avec les cordiales salutations du Conseil communal.